

Caractérisation d'un terroir villageois au Moyen Âge et à l'époque moderne : Garancières et étude de cas : le domaine de Fresnay.

D'après le mémoire de maîtrise (Université Paris I) -1993/1994 **Stéphane Frère** (Colombes).

Démographie : (d'après Dupaquier, 1974)

1709	905 habitants
1713	765
1725	700
1790	828
1801	866
1820	806
1836	848
1851	823

Superficie de la Paroisse de Garancières : 1068 hectares 94 ares 5 centiares.

Coordonnées (Lambert) de la ferme de Fresnay : AX=557,450 & AY=1126,675

Altitude moyenne : 102 mètres.

Hydrographie :

Ru de Cordel, issu de 2 petits rus descendant des coteaux de Millemont et de Béhoust, réunis en amont du bourg de Garancières (traversée d'ouest en est) ; affluent de la Mauldre.

Ru de la Coquerie, au nord-est ; source à Villiers le Mahieu, recevant les trop-pleins des fossés en eau des fermes de Maizelan et de Fresnay.

L'aqueduc de l'Avre traverse le terroir du domaine de Fresnay (Flexanville).

De nombreuses mares en hiver témoignant de nappes d'argiles affleurantes.

Géologie :

Terrains tertiaires (Paléogène) dans la partie supérieure.

Formations Sannoisiennes (supérieures : meulière et calcaires de Brie ; inférieures : argile plastique à granules calcaires, souvent verte), couvertes de limons de plateau (surface).

Divisions administratives : (Dupaquier) :

Bailliage	Montfort-l'Amaury
Coutume	Montfort-l'Amaury
Canton	Montfort-l'Amaury avant 1789 ; Garancières après 1802
Parlement	Paris
Gouvernement	Ile de France
Intendance	Paris (1789)
Election	Montfort-l'Amaury (1789)
Grenier à sel	Montfort-l'Amaury avant 1768, puis Gambais.

Divisions religieuses :

Diocèse	Chartres
Archidiaconé	Pincerai
Doyenné	Poissy
Vocable	Saint Pierre
Présentateur	Prieur de Bazainville.

Unités agraires du canton de Montfort au XVIII^e siècle :

1 arpent = 100 perches carrées = 51,04 ares = 0,51 hectare.

Chefs-lieux de fiefs de Garancières à la fin du XVIII^e siècle :

Fief de Fresnay, fief de la Touste, fief de la Vieuxvigne, fief Balu, fief de Thuilé, fief du Breuil, fief de la Perruche, fief du Moulin, la Basse Perruche, le Val-Renoux, le Bois du Lièvre, les Genièvres.

Toponyme Garancières : les mentions :

Waranceras	Polyptyque d'Irminon (avant 829)
Garanceriae	1205 (Delisle, 1856)
Garancerie	1250 (Pouillé chartrain)
dominus de Garanceriis,	
Ansoldus de Garancerus	XIII ^e siècle (Scriptum feodorum de Monteforti)
Garantiere	1411 (A.N. T155/10, 1 ^{ère} liasse)
Garrentieres	1467 (A.N. T155/14)
Garantiere	1494 (A.N. T*155/12)
Garentieres	1611 (A.N. T155/14)
Garancieres et Garantières	1613 (A.N. T155/11)
Garentiere	1668 (A.N. T155/3)
Garenciere	1707 (A.N. T155/1)
Garencière	1738 (A.N. étude 8/1033)
Garantière	1753 (A.N. T155/1)
Garancièrre	1768 (A.N. T155/10, 2 ^{ème} liasse)
Garencière	1784 (A.N. T155/10, 2 ^{ème} liasse)

Préhistoire :

Vestiges lithiques des époques Abbevillienne, Magdalénienne, Solutréenne, Moustérienne et Néolithique. Deux stations néolithiques se distinguent : 1) au lieu-dit les « Boissards » au sud de la commune (AX=557,100, AY=1123,450, 135 m) et 2) aux alentours de la ferme de Fresnay (quart nord-ouest de Garancières).

Epoque Gallo-Romaine :

Aucun vestige notable, aucun axe routier antique à proximité.

Haut Moyen Age :

Les premières mentions de Garancières (Warancerae, Waranceras) figurent dans le **Polyptyque d'Irminon**, au début du IX^e siècle (entre 794 et 829). Cet état des possessions de l'abbaye fut dressé « par un agent domanial, de villa en villa, devant un certain nombre de tenanciers libres qui en attestaient la valeur » (Fossier, 1978). Ce document nous est parvenu sous forme de 20 cahiers (environ 131 feuillets sur les deux centaines d'origine) décrivant 25 fisco ou « brèves », terme générique employé pour les circonscriptions de gestion regroupant domaines ou « villae ». Il manque au moins 4 cahiers et aussi un volume particulier recensant des terres cédées en bénéfice. On ne sait s'il s'agit d'un recueil de brouillons, d'une copie contemporaine ou de l'original. On pense qu'il date de très peu avant 829 et de la confirmation de la mense conventuelle de Saint-Germain-des-Prés, par un diplôme de Louis le Pieux, daté lui du 13 janvier 829

La paroisse est située à la limite orientale du comté de Madrie, près du Pincerais.

Le comté de **Madrie** (Pagus Madriacensis) apparaît au VIII^e siècle et disparaît lors de la formation de la Normandie, au début du X^e. On connaît un comte Romuald (+ 754) à qui succéda le fils de Childebrand 1er, Nivelon ou Nibelung 1er, qui vivait encore en 805 et connut probablement la rédaction du Polyptyque. Ce dernier eut 2 fils : Thietbert et Childebrand qui lui succéda au comté ; le fils de Childebrand, Nivelon II, comte après lui, fut la tige des comtes du Vexin. La fille de Thietbert, Ingeltrudis épousa en 823 Pépin, petit-fils de Charlemagne.

La région est peu peuplée, mal cultivée, les friches et taillis dominant depuis la disparition de l'Empire romain. De grands propriétaires ecclésiastiques vont s'approprier de vastes domaines : l'abbaye de Saint-Denis et celle de Saint-Germain-des-Prés, surtout ; Notre-Dame d'Argenteuil, l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés et Notre-Dame de Chartres pour diverses possessions peu connues et enfin l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire (pour Sonchamps).

Hildegardus et son épouse donnent une terre, sise à Frotmiri villa, à Charlemagne. Plus tard, en 844, Charles le chauve cède des terres du Pincerais dont celle de Frotmiri villa, en toute propriété, au prêtre Hincmar (A.N. K10, N°9, ed. Tessier, 1943-1955, n°57). S'agit-il du Frotmiri villa de Madrie ou d'un autre ?

L'obituaire de Davron, au XIII^e siècle, à la date du 18 novembre, cite Fremenvillam (Molinier, T.2, 1906 et Depoin, 1912).

Les terres de Garancières au Haut Moyen Age :

Le Polyptyque décrit 9 manses (ici : unité d'imposition fiscale et non unité d'exploitation agricole), répartis sur 3 sites distincts (proches de points ou de cours d'eau), regroupant 54 personnes (22 adultes, 32 enfants), pour une superficie de terre arable totale de 67 bonniers plus 5 arpents de vigne et 3 arpents et demi de prés. Selon les calculs de Guérard (T.1, 1844) cela donne :

- 8468,8 ares (84,68 ha) en terres arables.
- 63,2 ares de vigne.
- 44,91 ares de prés.

Un bonnier équivaut à 10 arpents soit 128,33 ares (prés) et 126,4 ares (terres arables, vignes). Les trois sites sont : *Warenceras* et *Braogilo*, en vallée, et *Frotmiri villa* en bas d'un plateau.

D'autres terres pouvaient appartenir à d'autres établissements religieux : on l'ignore...

Les maisons bâties sur les manses ingénuiles étaient, pour la plupart, partagées en deux nefes, de dimensions moyennes de 12 m sur 6, dotées d'un auvent, accompagnées de bâtiments annexes tels greniers, aires de battage et d'ensilage, fosses domestiques, etc. disposés autour d'une cour.

Apparition du bourg de Garancières :

Nous en sommes réduits aux conjectures en dehors de toute mention avant le XIII^e siècle. L'explosion démographique des XI^e et XII^e siècles sont la cause probable de la création de la plupart des paroisses locales.

En 1205, est cité *Ricardus de Garenceriae* (Delisle, 1856). Le pouillé chartrain vers 1250 mentionne *Garencerie* (Longnon, 1904). On cite encore la *parrochia* au XIII^e (Langlois, 1991).

Le Scriptorium feodorum de Monteforti (XIII^e siècle) relève encore : « *Dominus de Garanceriis, homo ligus dominus Ansoldus de Garancerus Johemus de Garanceriis* » (De Dion et Marquet - 1881).

L'église :

Elle date d'avant 1250, puisqu'elle est attestée dans le Pouillé chartrain. Son vocable est Saint Pierre. A la fin du XV^e siècle, elle est à la collation du prieur de Bazainville (Monographie, 1899). Chevet XIII^e ? Chapelle sud dédiée à la Vierge. Collatéral nord assez ancien. Chapiteaux fin XII^e-début XIII^e. Construction plausible étalée entre XI^e et XIV^e siècle. Une plaque en cuivre de 1898, trouvée au clocher (restauré en 1985), donne : « Commune de Garancières, l'an 1898, la flèche de ce clocher a été refaite conforme à l'ancienne de 1112... Eugène Fournière, architecte à Paris a élaboré et dirigé cette réfection... »

Il existe une crypte près de l'église, sous le jardin du presbytère et daterait du XII^e, en forme de croix de Lorraine (description de P. Aubert 1927).

La Maladrerie :

A l'est du bourg, environ à 1800 mètres, existait autrefois une maladrerie. La plus ancienne mention existante en est donnée dans le dénombrement du comté de Montfort effectué en 1479 par le seigneur du Breuil pour le duc de Bretagne. On pense que le curé de Garancières en était l'administrateur. La coutume de Montfort (1556) mentionne « les maîtres administrateurs de la maladrerie de Garancières » et montre leurs signatures (A.D.Y. 2F24). Pierre d'Ecorchevel, seigneur du Breuil en fait, en 1556, une description destinée à la Reine : « *33 arpents et 50 perches, maisons, masures, cour, jardin, colombier à pied, granges, étables et chapelle fondée de Marie-Madeleine, assis près ledit lieu du Breuil tenant d'un côté au chemin qui mène de Garancières à Autouillet, d'autre côté aux hoirs de Jean Grenet, d'un bout au chemin qui mène de Elleville à Montfort, d'autre bout à la vigne d'icelle maladrerie* ». Il semble qu'elle ait cessé toute activité déjà au milieu du XVII^e. Le patrimoine foncier reste assez important pour être attribué successivement à :

- 1672-1673 : Notre-Dame du Mont Carmel et Saint-Lazare de Jérusalem.
- 1693 : retour à un ancien possesseur, les deux ordres précités ayant été désunis par le Roi.
- 1695 : Hôtel-Dieu de Neauphle.
- 1698 : hospice des Bordes, créé à Jouars par le comte de Pontchartrain.

En 1790, l'inventaire des Biens nationaux ne mentionne plus, sous la rubrique des biens de cet hospice, que 6 arpents et 79 perches pour la maladrerie sur les 33,5 d'origine. La chapelle de la maladrerie, à l'est du village, près du Breuil (lieu-dit « les Catignons ») est placée, à la fin du XV^e siècle sous le patronage de l'évêque de Chartres (Longnon, 1904), sous le vocable - assez courant pour ce type d'établissement - de Marie-Madeleine (le rapport de cette sainte avec Lazare est assez évident).

Les fiefs de Garancières :

Le scriptum feodorum de Monteforti donne au comté 90 fiefs et 43 arrière-fiefs. Il semble qu'il existait au moins 9 fiefs sur la paroisse de Garancières en plus de Fresnay :

- **Le Breuil** : le « *Braogilo* » du IX^e siècle est devenu un fief connu depuis le XIII^e siècle, mentionné comme fief de Montfort en 1230 (Langlois,1991). En 1294, la petite carte de Saint-Magloire indique *Brolium subtus Montefortem* (A.N. LL168, fol. 39 et 40). Fin XIII^e, Robert-Sans-Avoir, chevalier du Roi, en est le seigneur. A sa mort en mars 1292, il laisse 5 sols de rente sur le cens du Breuil à l'église de Garancières. En 1479, le seigneur du Breuil possède la maladrerie. Au début du XVI^e, le fief appartient aux Rohan puis en 1505, Bernard de Hargeville en fait hommage au roi (comte de Montfort) ; son fils Richard renouvelle cet hommage en 1530 (De Dion, 1881). Le fief est partagé à la mi-XVI^e : partie aux Hargeville (jusqu'à la fin du XVII^e) et partie à Raoul d'Ecorchevel et Catherine du Bourget, sa femme. En 1711, on trouve *le Breuil* (Delisle) puis en 1757, le Breuil est mentionné sur la carte de Cassini, associé à un hameau. Il finira morcellé en de multiples possesseurs.

- **Le fief Baron** : « fief scitué a Garentieres sous Montfort l'Amaury qui fut a Jean Ballu par luy acquis l'an 1421, le troisième jour de mars » (A.N. T155/14).

- **La Touste** : mentionné en 1613 (A.N. T*155/11), près du lieu-dit « *la Regnarderie* » et tenant aux terres de Fresnay, sans qu'on sache s'il se situait plutôt à Garancières ou à Flexanville.

- **Le fief Balu** : étroitement lié à celui de Fresnay. Le 16 octobre 1384, Damoiselle Jeanne de Fresnay fait transport à Philippe de Balu d'un fief sis à Garancières en y gardant un cens (Bouquery, 1944) ; cet acte est conservé dans les titres de propriété de Béhoust. En 1389, Colette Balsac d'Enragues, veuve de Huguet de Sabrevois, tient un fief à Garancières qui a conservé le nom de son second mari, Jean Balu. En 1584, Jean de la Taille, seigneur de Fresnay, l'est aussi du fief Balu. Balu sera rattaché au domaine de Béhoust dès avant le XVIII^e siècle.

- **fief de la Vieuvigne** : à 2 km au nord du bourg, il est mentionné en 1587 (Grave, 1906, p.231) comme fief taxé pour le service de l'arrière-ban. Jean de Saint-Martin est seigneur de la *Vieux Vigne* en 1609 ; sa veuve y demeure encore en 1623. On suit cette famille jusqu'en 1753 (Grave, 1906, pp 175,191). Au XVIII^e siècle, la carte des chasses du Roy et celle de Cassini représentent la *Grande Vieux Ville*.

- **fief de Thuilé** : proche du village, appartient au XIV^e à la famille du Puy dont Agnès, femme de Pierre Cholon, dit Chauvigny, qui vend le fief en 1389 aux chanoines de Vincennes. Les familles de Saint-Martin et de Sabrevois se le partagent à la fin du XVI^e, continuant d'en faire hommage aux chanoines.

- **fief du Moulin** : situé au sud du château actuel du Moulinet. Maître Louis Dusmoulin qui participe à la Coutume de Montfort en 1556, qui possédait un fief à Garancières est peut-être à l'origine du nom (De Dion, 1881). Un aveu mentionne ce fief en 1695 (Grave, 1906, p.94). En 1757, Cassini représente le Moulinet, associé à un hameau.

- **fief de Rouville** : le seigneur de Millemont fait hommage en 1648 pour son fief de Rouville, sis à Garancières mais non localisé à ce jour (Grave, 1906).

- **fief de la Perruche** : fief du sud-ouest de la commune, lié à Fresnay. Regnaux d'Angennes est seigneur de ce fief en 1527 (Grave, 1906, p.12), puis Jean Barthomier, en 1553 (De Dion, 1873, p.24) ; Jean de la Taille, seigneur de Fresnay, épouse, en 1563, la veuve de ce dernier, Geneviève. Quelle était sa dot ? Enfin, La Peruche figure en 1757 sur la carte de Cassini, associée à un hameau.

Industrie :

La fabrication de pierre à chaux est attestée en 1755 (A.N. T155/10, n° 221) à propos d'une parcelle appartenant à Jacques Pichard : « *8 perches de terre assise au lieu-dit ruelle Brocquet ... tenant d'un bout à Philippe Chiquet ou les carrières à chaux...* ».

Deux fours à chaux sont encore en activité en 1901.

Un artisanat local produisait en outre des peignes ou démêloirs en corne.

Toponymes :

119 au total.

(plus 3 lieux-dits rattachés à Millemont le 9 mars 1829 : Basse-Perruche, Val-Renoux et Bois au lièvre et un autre : « les Genièvres » rattaché à la Queue-en-Yvelines le 8 juin 1923).

Les plus intéressants sont :

- **Heurteloup** :
 - lieu isolé où vient se heurter le loup ?
 - de *Hurt* ou *Heurt*, en langue d'oïl, colline ou butte (Bailly, 1989 et Nègre, 1991) : la butte aux loups, donc ?
 - La famille de La Taille, seigneurs de Fresnay depuis le XVI^e siècle, possédait un fief de « Heurtelou » dans le bailliage de Mantes. Peut-être possédait-elle également celui-ci ?
- **Hôtel-Dieu** : du nom d'un des propriétaires de la maladrerie.
- **Pré-Cottin** : du nom d'un propriétaire ou de *Kote*, germanique désignant une petite construction ?
- **Bel-ir** : semble être une déformation de *belle aire*, sol uni de même nature (on a des limons de plateau à cet endroit).
- **Ruelle Petit-Mont** : chemin creux encaissé de haies près d'un habitat disparu ou d'une hauteur improbable...
- **Les Huardes** : d'après le cri de la chouette (*Hua* signifie hibou) (Greimas, 1982) qui devait hanter ces lieux.
- **Poirier à Moineau** : arbre dont les fruits n'avaient aucun intérêt.
- **Trou de la Terre Franche** : le trou est le plus souvent une ancienne mare (de drainage ou d'extraction) ; la terre franche c'est une terre saine, peu argileuse et donc facile à cultiver.
- **Vigne Ferrée** : vigne très pierreuse et caillouteuse (du XVIII^e) ou ayant appartenu à une famille Ferrée ?
- **Loge du Pot** : de *lauba* ou *laubia*, feuillée au XII^e ; d'où le vieux français loge, abri de feuillages, tonnelle feuillée, hutte. Il pourrait s'agir d'une hutte de potier : l'argile verte abonde ici. Une petite fontaine est aussi possible.
- **Gravelles** : du gaulois *gravena*, graviers (Dottin, 26), en vieux français, lieu sablonneux, grève.
- **Garancières** : du germanique *Waren*, *war*, défense, d'où *garen*, *garan* (ex : le prénom Garanger issu de Warengarius). Peut-être aussi d'un anthroponyme *Warinharius*, ancien propriétaire des lieux ? Plus probablement issu de la garance, rubiacée exploitée pour ses racines donnant une teinture rouge (Charles Estienne, « maison rustique » livre II, ch.67, 1564, cite Garancières près Montfort comme couvert de garance indigène et d'autres lieux de culture en Drouais, Evrecin et Beauce). Le mot de garance vient du latin *verantia*, de *verus*, vrai, qualifiant la beauté du rouge extrait, ayant donné *warantia* puis *waranceras*. On trouve aussi *warance*, *guarance*, *warancia* au XIII^e, *warance* et *warencia* au XV^e. La correspondance du duc d'Aiguillon (1780-1783) mentionne l'existence de teinturerie à Garancières.
- **Les Carreaux** : procédé de culture des terres arables, opposé à la méthode des longues raies. Ou forme carrée de la parcelle d'origine ? Ou lieu d'extraction (cf : le carreau de la mine), carrière. Ou nombreuses trouvailles de débris de céramiques ? Tout est possible.
- **Fresnay** : bois de frênes, sur un sol frais et profond. L'une des plus vieilles formes en est le nom de ce *Gaultierus de Frenaio*, seigneur de Fresnay en 1230.
- **Les Buissons du Diard** : lieux à buis ou à houx (ou friches) attribués à un *Huldearus* germanique ou d'un plus récent Houdard, Oudard ou Oudiard (on trouve Buissons-Oudiarts en 1757 sur la carte de Cassini).
- **Les Bosquets** : petits bois, du german *bosk* ou italien *boscetto*.
- **Les Heurtoires** : des *heurts*, pierres causant des accidents de labour (terme d'origine nordique signifiant bélier).

- **Les Buissons Frémainville** : de Frotmir villa ; Frotmir, anthroponyme formé sur *Froda*, prudent et *Maru*, célèbre.

- **Les Courants** : d'après des petits rus très nombreux autrefois ou parcours à moutons (Boucquery) ou encore de petites cours (du bas latin *cortem*) d'exploitations agricoles.

- **La Guillonnière** : de Guyon ou Guillon, prénom médiéval, ou de *guion*, passage d'un gué ou encore d'*aigue*, lieu couvert d'aiguillons (épines ou ruisseau).

- **Les Abreuvas** : d'abreuvoirs.

- **Les Calgrettes de La Butte** : de *cals*, cailloux, pierres, ou de *caute*, *calte* (cabana en vieux français), du latin *calcarius* et vieux *calcrette*, calcaire. Sans doute un lieu marneux et caillouteux, légèrement relevé et propice à la vigne.

- **La Cerisaie** : verger ou bois de cerisiers sauvages (guigniers ou merisiers).

- **La Garenne** : bois de chasse seigneurial dès le XIII^e siècle, du germanique *wardôn* ou *warôn*, garder, protéger.

- **Les Longs Réages** : caractérise un champ tiers de champs allongés outre mesure ou encore les *riages*, *rayes* ou *rayages* qui désignaient les bandes de labour ; l'origine en est peut-être la *reille*, ancienne pièce de charrue précédant le coutre et destinée à dessiner des sillons parallèles.

- **Les Cartignons** : (XV^e, Pouillé de Chartres A.D.Y. 2F24) : de *quartignons*, petits quartiers de champs, très fine division du terroir.

- **La Butte aux Fadres** : de *fades*, les fées en vieux français (*faer* signifiait enchanter).

- **Le Mondinet** : de mondé, nettoyer, essarté (*un essart mondé* est un essartage terminé).

- **Brissot** : de *briis*, du gaulois *bracum* : boue ou encore dérivé du nom Brice.

- **Le Noyer** : ici il s'agit de l'arbre ; ailleurs, ce peut être une déformation de *nouyère* ou *noue*, émergence d'une source.

- **La Croix-Buisse** ou **Buissée** : croix garnie ou environnée de buis ; garnie en rameaux ou en couronnes, accrochés à la croix pour y demeurer toute l'année. C'était souvent une station de pèlerinage local, aux Rogations et aux Rameaux.

- **Le Trou-Chevalier** : fosse creusée (*chever* en vieux français déformé par confusion en chevalier). On connaît aussi des *fosses cavalsières*, cavernes artificielles (Eure-et-Loir).

- **Les Pointes** : d'après la forme de certains champs, chantier angulaire coincé entre deux chemins ou deux haies, redouté des laboureurs.

- **Le Coquarnet** : de *coqs*, ancien nom des coquelicots ; peut aussi représenter une *coquerie*, lieu de cuisson ou de combustion pour du charbon de bois par exemple. *Coque* ou *coquille* peuvent évoquer des fossiles, *Coquart* ou *cocart*, une maison plaisante, un lieu coquet.

- **Les Gessieures** : de *gesses*, pois sauvages très envahissants dans les cultures ; ou de *gésir*, être couché, allongé, dans un sens voisin des longs réages ; de *glaisières*, lieu d'extraction d'argile, hypothèse probable ici d'après la géologie locale.

- **Les Graviers près la Queue** : ici, localisation propre à l'Yveline. Ailleurs, une *queue* désigne l'alimentation d'un étang par un ruisseau simulant une queue comme le fait dans ce cas la queue de l'étang du Moulinet.

- **Le Clos Colin** : peut provenir de la famille Collin, connue à Garancières depuis 1613 ou alors de la *cole*, autre appellation du bief d'un moulin.

- **Les Croix Rouges** : c'est un ancien *carrouge*, du nom latin du carrefour, *quadrivium* ; ici, la jonction des chemins de Garancières au Moulinet et de Romangis à Béhoust.

- **La Cohue** : de *coue* ou *queue* ou encore de *cohue*, halle, hangar (ici où l'on séchait les tuiles de la tuilerie)

Quelques mots entrant en composition dans des noms de lieux-dits :

à l'eau depuis *allot* : pour alleu.

touais pour *touée*, zone d'extraction de pierre exploitée au *treuil*.

Romangis comme *Romange*, d'un ancien germanique *Hrotmus* composé avec *iacum*.

Rouzière : pour *rosière*, de rose (fleur), ou pour *roussière*, limon argileux roussâtre. Ici simplement un lieu à roseaux.

Marcheloup : marais (*marck*, *march-*) du loup.

Perruche : de *parrochia*, paroisse ou plutôt de *pirus*, poirier qu'on nommait perruche dans le patois local.

Boissard : lieu riche en buis.

Crétine : lieu riche en craie ; ou petite crête ou mieux petit plateau. Peut-être aussi un lieu où poussent les rhinantes à crête de coq, fleurs parasites aussi dénommées crételles. Désigne à Garancières l'ancien lieu-dit « Haye-Soudin ».

Couardes : ancien champtier évoquant des sinuosités (queues) ? Champtier : unité culturale exploitée d'un seul tenant, bien que pouvant avoir plusieurs propriétaires. Un champtier est souvent subdivisé en parcelles généralement allongées. La région est dite de *champs ouverts* (open fields)

Anjoran : de *jorra*, *jarria*, *joram*, lieu broussailleux au Moyen Age (comme dans hameau *jordand*).

Epinettes : lieu à épines, haie ou buisson ; ou encore division en très petits lopins par analogie avec les cases d'épinettes, sortes de grandes boîtes à casiers servant à engraisser poulardes et chapons, privés de tout mouvement (qui a donné aussi le nom de l'instrument de musique).

Sériation des toponymes :

13 % : anthroponyme

16 % : toponyme végétal

3 % : toponyme animal

13 % : hydronyme

21 % : toponyme lié à une construction

17 % : toponyme lié à l'agriculture

11 % : toponyme lié à la topographie et la géologie

6 % : inclassable.

Terroirs :

- hauteur : affleurement des sables de Fontainebleau, sols impropres à la culture : bois et forêts, quelques tentatives de plantation.

- mi-hauteur : premier niveau de marnes où s'implantent les villages (exemples types : Auteuil et Autouillet)

- contrebas : argiles vertes et plantation de vignes

- niveau inférieur : terrains marno-calcaires, recouverts plus ou moins de limons : céréales.

La forêt est protégée et exploitée rationnellement depuis les édits de Colbert.

En 1774, à Orgerus, Mr de Cuisy possède 800 arpents de forêt sur les 894 de la paroisse et le comte de Lasting, 90. (Véran, 1989).

Le plateau offrant des terres riches et faciles à cultiver, c'est là que se sont implantées les grandes fermes, telles Fresnay, Maizelan et la Vieuvigne (limons de plateau, argilo-sableux).

A la fin de l'ancien régime, la vigne est cultivée sur *échalas en taille longue* ; les tuteurs, changés fréquemment impliquent une grande consommation de bois.

Fresnay :

Première mention : copie (1670) d'un acte de 1412 (hommage du 24 décembre 1412, au profit de « *Philippe Baventin de Boulchaut à cause de son hostel de Fresnay...* ») (A.N. T* 155/12).

Puis :

Copie du XVII^e d'un hommage du 24 novembre 1473 concernant le seigneur de Fresnay, pour lors Raoul Lesueur (A.N. T* 155/12).

Première mention du « fief de Fresnay » en 1538 (A.N. T* 155/12).

Gualterius de Frenaiio était-il effectivement seigneur de ce lieu au XIII^e ? Rien ne le prouve.

En revanche, cette « *Damoiselle Jeanne de Fresnay* » en 1384 semble bien appartenir à une famille seigneuriale. Si la seigneurie était plus tardive, il pourrait s'agir d'une *commassation* (rachat d'un ensemble contigu de parcelles afin, en temps de crise foncière ou de remembrement, de créer un nouveau domaine.)

Hiérarchie féodale :

Premier contrat de foi et hommage, d'après une copie tirée des registres d'aveux et dénombremments de l'Abbaye de Saint-Denis (A.N. T* 155/12) ; en date du 22 mai 1493 en faveur du « *sieur abbé de Saint Denis à cause de la terre et seigneurie de Fresnay et des terres et prés en dépendant...* ».

Obligation d'hommage rappelée dans le contrat de vente de la terre et seigneurie de Fresnay (21 février 1508 (A.N. T* 155/12)).

Puis dans un hommage du 22 mai 1536 pour les fiefs terres et seigneuries d'Heurtelou (bailliage de Mantes) et de Fresnay, répété à une autre occasion, le 27 avril 1565.

Gaspard de Causoy, chevalier du roi et seigneur châtelain d'Orgerus s'approprie peu à peu le fief à la fin du XVI^e siècle et en devient le nouveau suzerain (pour 22 arpents en 1584 puis pour 62,43 en 1668 à son successeur Jean de Longueil). Entre 1682 et 1702, Fresnay est définitivement rattaché à la châtelanie d'Orgerus. De 1707 à 1739, le seigneur en est Claude de Longueil ; jusqu'en 1752, Joseph de Forbin puis à cette date et jusqu'en 1779 Philippe de Cuisy et son épouse, comtesse Cuisy de Bionval. Michel Choiseul d'Aillecourt sera le dernier seigneur.

Arrière-fiefs et vassaux :

fief Balu : Jean Ballu, écuyer (acte du 24/12/1410 ; Jean de la Taille, seigneur de Fresnay et de Balu en 1584.

Jean de l'Estandart porte hommage au seigneur de Fresnay pour plusieurs terres en 1473.

fief des Canelles : Denis Lebon, seigneur de Bonille, hommage en 1513 puis en 1520.

Gratien de Chaugueuille, écuyer, seigneur de Bruel et Garancières en partie, hommage de 1537.

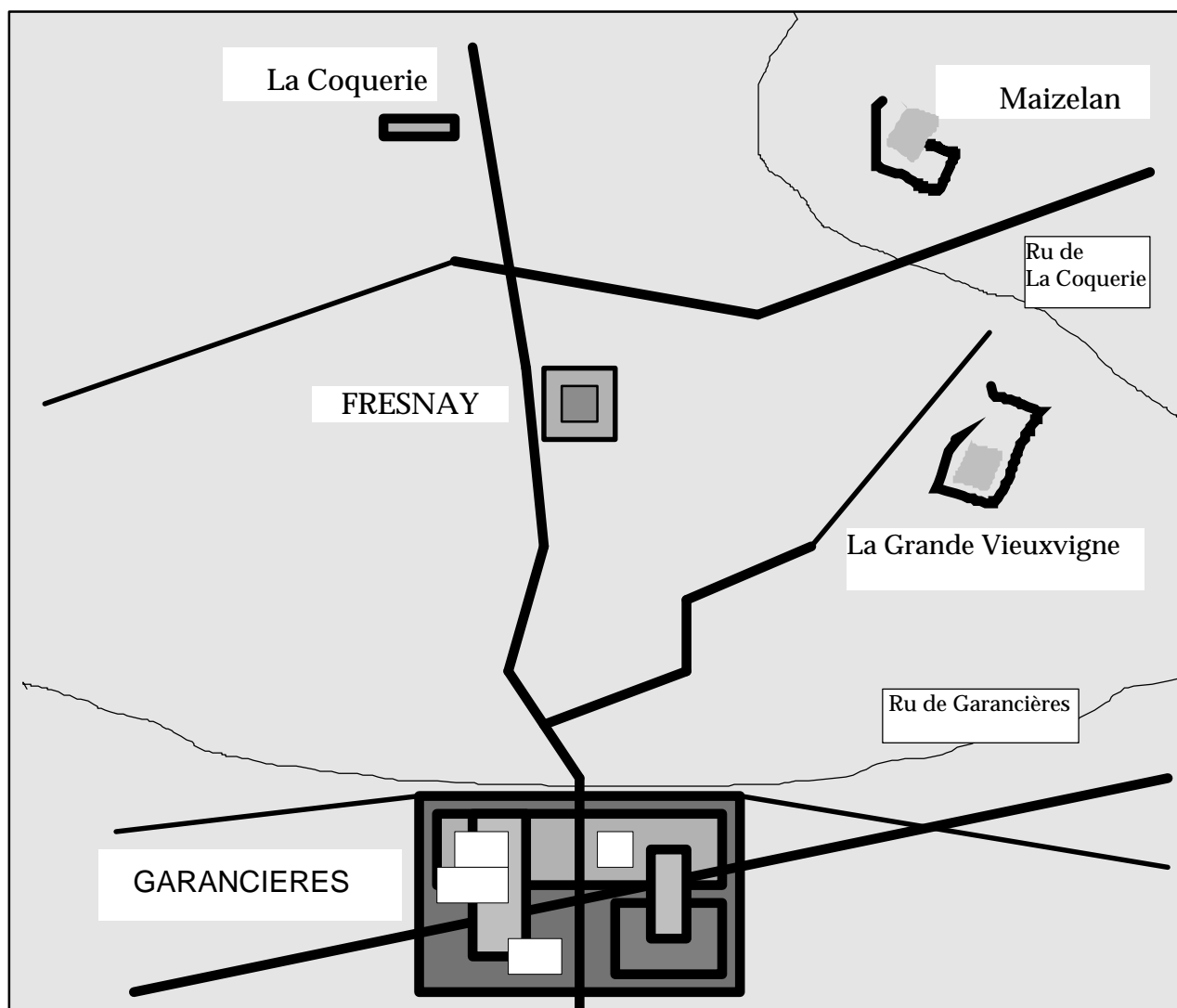
fief Apremont de Tilly, à Garancières : Raoul le Cornu, seigneur châtelain des Fosses en Bordes en Brie et de ce fief d'Apremont, hommage de 1637.

Premier seigneur de Fresnay :

« *dominus Gualterius de Frenaiio (subtum Montefortem), sire de la Fresnaye, la Couperie et la Pissotte en la châtelanie de Montfort* » dans un nobiliaire du Comté de Montfort de 1230.

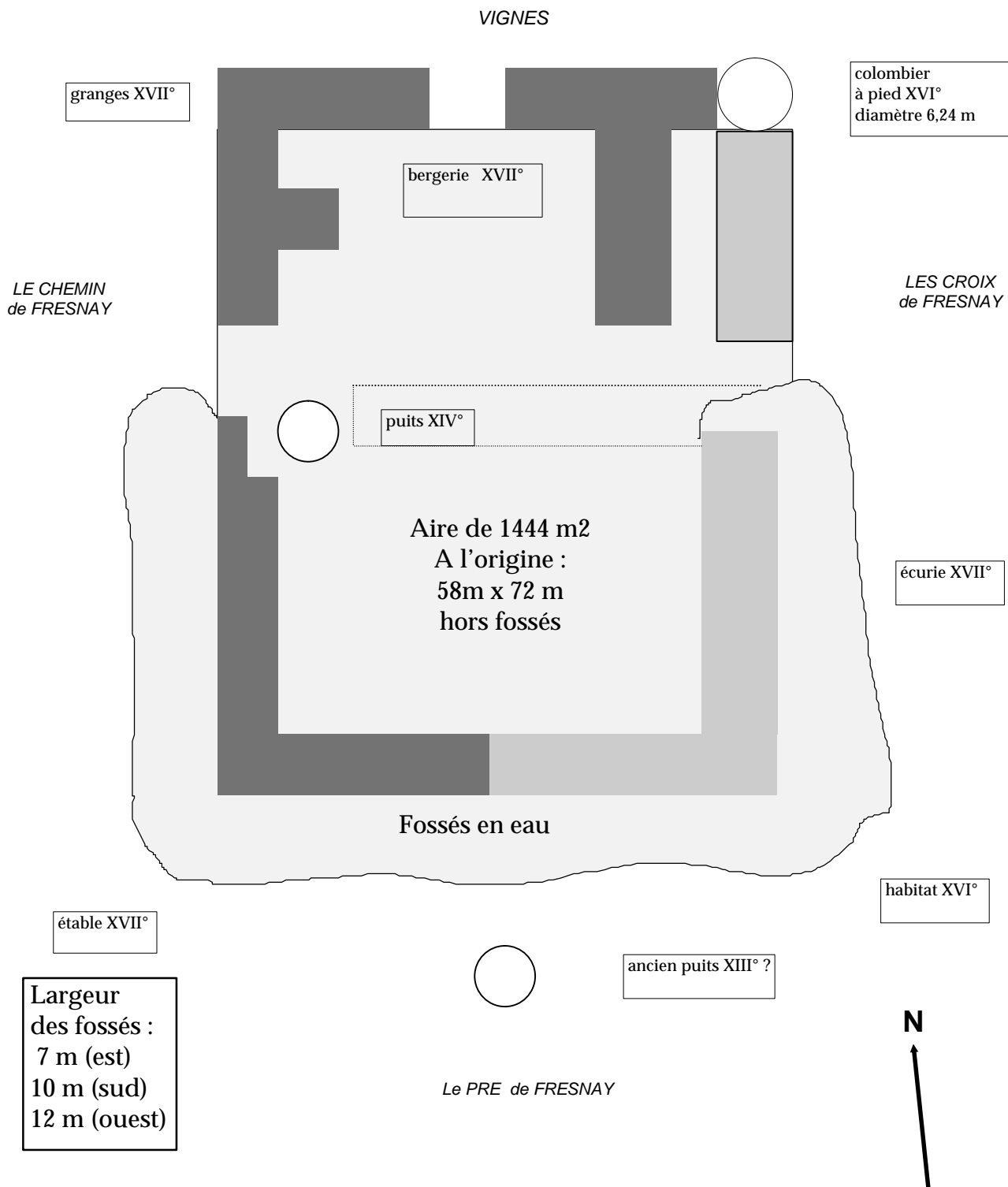
Un branche cadette de la famille de la Taille, (famille originaire du Gâtinais, dès le début du XII^e, possédant une châtelanie à Bondaroy) accédera à la seigneurie de Fresnay par alliance en 1567.

L'habitat seigneurial de Fresnay servit de résidence à ses seigneurs de 1410 à 1669.



Situation de Fresnay d'après la *Carte des Chasses du Roy*

Fresnay est situé aux confins des communes actuelles de Villiers-le-Mahieu et de Garancières, dans une zone qui comprend quelques vieilles fermes remarquables comme La Vieuville (encore dénommée Vieuxvigne) et Maizelan toujours en activité. Les rus de la Coquerie et de Garancières sont des affluents du Lieutel et, par voie de conséquence, des sous-affluents de la Mauldre et de la Seine.



Plan de la ferme de Fresnay par Bouquery (1944) (échelle inconnue)

La ferme de Fresnay est peut-être une ancienne maison forte :
 Le chemin des « Croix-de-Fresnay » et les toponymes « Forte-allée » et « Forte-terre » pourraient en être des survivances.

Description de la ferme de Fresnay
lors de la saisie de la seigneurie d'Orgerus
sur messire Philippe de Cuisy le 9 janvier 1753.

- **1 maison**

- 2 chambres basses
- 2 cabinets au bout de la chambre
- 3 chambres hautes
- greniers
- 1 fournil
- 1 grenier à grain, *le tout couvert de tuiles,*

- **2 écuries**

- 2 bergeries
- 2 étables
- 2 poulaillers
- 4 petits toits à porcs
- 1 laiterie
- 1 cave, *le tout couvert de tuiles,*

- **1 cour**

- 1 porte charretière
- 1 cour enclose de bâtiments et de murs
- fossés tout autour,

- **1 jardin derrière la maison** (chambres basses)

- enclos de fossés et de « hayes vives »
- 2 arpents et *demy* de terre,

- **1 pièce de terre** : pâture, friches, buissons et terre labourable de 13 arpents 45 perches avec 2 granges, 1 pressoir à vin et à cidre, *le tout couvert de tuiles.*